



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 84583

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille à propos d'un rapport publié en 2005 par le Conseil national des retraités et des personnes âgées. En effet, ce rapport indique que le pouvoir d'achat des retraités est en constante régression. Parallèlement, ceux-ci vont subir, du fait des dispositions envisagées dans le PLFSS 2006, soit directement, soit indirectement, une augmentation sensible des dépenses de santé restant à leur charge, alors que la revalorisation de leurs pensions restera limitée à l'évolution générale des prix. Il semblerait, au regard des conclusions de ce rapport que l'on se dirige insensiblement vers une paupérisation des retraités, avec pour conséquences immédiates un alourdissement des charges des budgets sociaux de l'État et des collectivités locales. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84583

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 894